



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

**DELIBERATION n° CS 02 11 20**  
**Séance du mardi 24 novembre 2020**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**  
**CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

**Nombre de membres**

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 00

Absent : 03

**Date de la convocation**

Le 16 novembre 2020

**Date d'affichage**

Le mardi 24 novembre 2020 à 9 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Thierry REVEIL, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Benoit DESENLIS, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Jean-Claude BOURGUIGNON, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ; M. Christian CUVELLIER ;

Présent par visioconférence : M. Benoit DESENLIS ;

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER ;

Absent excusé : M. Gérard CASTET ; Mme Françoise CARRIE et M. Claude NEF ;

Quatre emplois sont nécessaires à l'exploitation de chaque site ISDND : Le Houga et Pavie.

Dans les faits, trois emplois à temps pleins sont nécessaires en continu sur chaque site et deux contrats de remplacement sont affectés de manière quasi-continu sur ces deux sites afin de pallier aux absences des titulaires (congés, absences syndicales...).

La collectivité souhaite donc pérenniser ces deux emplois et porter le nombre d'emplois permanents de 111 à 113.

Le président propose à l'assemblée, la création de deux emplois permanents d'agent sur site extérieur déchets à temps complet (35h). Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire des grade(s) d'adjoint technique territorial ou d'agent de maîtrise.

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois par des fonctionnaires n'a pu aboutir.

Par dérogation, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

En cas de recours à des agents contractuels en application des dispositions ci-dessus énoncées, ceux-ci exerceront les fonctions définies dans la fiche de poste y afférente. Leur niveau de recrutement et de rémunération seront définis par référence à la grille indiciaire d'adjoint technique territorial et en fonction de leur expérience.

Par ailleurs, afin d'harmoniser les emplois du service communication il convient de modifier la filière de l'emploi de chargé de mission Prévention/Animation (filière administrative et non technique) compte tenu de la vacance actuelle de l'emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS - TRIGONE N°**

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le 02/12/2020

**SLOW**

ID : 032-253201842-20201124-CS021120AP-DE

service	Emplois	Nb de poste	cadre d'emploi	
<b>Directeur Général des Services</b>		<b>1</b>	<b>Emploi fonctionnel de direction</b>	
SERVICES GENERAUX	Assistante de communication	1	Adjts Administratifs	
	Secrétaire de direction	1	Adjts Administratifs, rédacteurs	
	Responsable qualité sécurité	1	Techniciens, Ingénieurs	
	administratif	Responsable Administratif et Financier	1	Attachés
		Chargée de Mission juridique et RH	1	Attachés
		Comptable/Contrôleur de gestion	1	Attachés
		Gestionnaire des ressources humaines	1	Rédacteurs
		Responsable commande publique et comptable	1	Rédacteurs
		Assistante comptable et financière	2	Adjoints Administratifs
		Assistante administrative du service	1	Adjoints Administratifs
		Agent d'entretien	1	adjoints techniques 1e et 2e classes, adjoints techniques principal 2e classe
	<b>Total administratif</b>	<b>9</b>		
	Prévention/animation	Chef de service	1	Attachés
		Animateurs	4	Adjoints d'Animation, Animateurs
		Chargé de mission prévention	1	Attachés et Rédacteurs
	<b>Total prévention/animation</b>	<b>6</b>		
	<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>		<b>19</b>	
	SERVICES TECHNIQUES	chef de service déchets	1	Ingénieurs
		Adjoint au chef de service déchets	1	Techniciens, Ingénieurs
Assistante administrative déchets		1	Adjoints Administratifs	
Chargé de mission réglementaire et projet Déchets		1	Techniciens, Ingénieurs	
Chargé de mission déchetteries et informatique		1	Adjts Techniques, Agents de Maîtrise, Techniciens	
responsable centre de tri et maintenance bât adm		1	Adjts Techniques, Agents de Maîtrise, Techniciens et Ingénieurs	
responsable exploitation site extérieurs déchets		1	Techniciens, Ingénieurs	
Responsable d'exploitation déchetteries		1	Techniciens, Ingénieurs	
Agent de déchetterie		20	Adjoints Techniques, Agents de Maîtrise	
Agent sur site extérieur déchets		11	Adjoints Techniques, Agents de Maîtrise	
Responsable site ISDND		2	Adjoints Techniques, Agents de Maîtrise	
Agent d'exploitation et maintenance site extérieur déchets		1	Adjoints Techniques, Agents de Maîtrise, des Techniciens	
Agent de maintenance		2	Adjoints Techniques, Agents de Maîtrise	
Cariste centre de tri		4	Adjoints techniques	
Cariste Coordonnateur centre de tri		1	Adjoints Techniques, Agents de Maîtrise	
Opérateur de Tri		24	Adjoint technique 2e et 1e classe, Adjoint Technique principal 2e classe	
Opérateur de Tri coordonnateur		2	Adjoint technique 2e et 1e classe, Adjoint Technique principal 2e classe	
<b>Total service Déchets</b>		<b>75</b>		
Eau et assainissement		Chef de service Eau et assainissement	1	Ingénieurs
		Adjoint au chef de service	1	Techniciens, Ingénieurs
		Chef de Projet-PS-DSP	1	Ingénieurs
		chargé de mission AMO/MOE	1	Adjts Techniques, Agents de Maîtrise, Techniciens et Ingénieurs
		Responsable distribution eau et AC	1	Techniciens, Ingénieurs
		Responsable ANC	1	Techniciens, Ingénieurs
		Responsable production eau	1	Techniciens, Ingénieurs
		Adjoint au responsable distribution eau et AC	1	Adjts Techniques, Agents de Maîtrise, Techniciens
		Adjoint au responsable production eau	1	Adjts Techniques, Agents de Maîtrise, Techniciens
		Chargé d'études et exploitation	1	Techniciens
		Agent administratif eau et assainissement	1	Adjoints Administratifs
	Agent d'exploitation production Eau	2	Adjts Techniques, Agents de Maîtrise, Techniciens	
	Agent d'exploitation distribution Eau et AC	4	Adjts Techniques, Agents de Maîtrise	
Agent chargé de contrôle en assainissement	2	Adjts Techniques, Agents de Maîtrise, Techniciens		
<b>Total service eau et assainissement</b>	<b>19</b>			
<b>TOTAL SERVICES TECHNIQUES</b>		<b>94</b>		

108 emplois permanents ci-dessus sont sur une durée hebdomadaire de 35 Heures, un emploi de 24,5 H, un emploi de 25 H et un emploi de 26,25 H

TOTAL EMPLOIS PERMANENTS

113

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
**DELIBERE ET DECIDE**

- D'adopter la modification du tableau des emplois et des effectifs comme présenté ci-dessus ;
- D'affecter l'emploi de chargé de mission prévention au groupe 1 de la filière administrative du RIFSEEP et de lui allouer un maximum de 30 points ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'établissement ;
- D'autoriser le Président à signer tout contrat de travail fondé sur les articles 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 visant à pourvoir les deux postes complémentaires d'agents sur site extérieur déchets et le poste de chargé de mission prévention, ainsi que toutes les pièces et avenants y afférents ;

Le Président  
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.